



# Rigaud

PROVINCE DE QUEBEC  
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES  
VILLE DE RIGAUD

## AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE PUBLIQUE

### AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE

Lors de la séance ordinaire tenue le 12 mai 2026, le conseil municipal a adopté le premier projet de résolution pour le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour l'immeuble situé sur le lot 3 609 920, chemin du Fief, visant d'autoriser une opération cadastrale pour la régularisation d'un lot ayant :

- D'une superficie de 3 016,4 mètres carrés alors que la grille des usages et des normes C-45 prescrit une superficie minimale de 10 000 mètres carrés ; et
- D'une largeur de 25,99 mètres alors que la grille des usages et des normes prescrit une largeur minimale de 48,7 mètres.

Une assemblée publique aura lieu, pour ces projets, le **3 juin 2026** à 19 h dans la Salle de l'Amitié – Édifice Paul-Brasseur, situé au 10, rue Saint-Jean-Baptiste Est.

Au cours de cette assemblée publique, monsieur le Maire ou un membre du conseil désigné par lui expliquera les projets ainsi que les conséquences de leur adoption et entendra les personnes ou organismes qui désirent s'exprimer sur ce sujet.

Aux fins de cette consultation, les commentaires, approbations ou oppositions relatifs au projet de résolution doivent être transmis par courrier, à l'hôtel de ville situé au 106, rue Saint-Viateur à Rigaud, à l'attention du directeur du Service de l'urbanisme ou déposé dans la boîte aux lettres à l'avant du bâtiment, ou par courriel à l'adresse suivante : [greffe@ville.rigaud.qc.ca](mailto:greffe@ville.rigaud.qc.ca), et être reçus au plus tard le **3 juin 2026 à midi**. Ces commentaires seront transmis au conseil municipal avant adoption du second projet de résolution ;

Le premier projet de résolution peut être consulté sur le site Internet de la Ville au [ville.rigaud.qc.ca](http://ville.rigaud.qc.ca), à l'onglet « Vie municipale », rubrique « Politiques et règlements », sous « Projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) » ou sur demande effectuée à la soussignée.

Pour toute question relative au projet de résolution visé par le présent avis, veuillez-vous adresser au :

- Service du greffe si celle-ci est en lien avec la procédure d'adoption et d'entrée en vigueur ;
- Service de l'urbanisme si celle-ci est en lien avec l'objet de la résolution ou de ses impacts.

Donné à Rigaud ce 22 mai 2026.

*Vanessa Beaulieu*

Vanessa Beaulieu  
Greffière adjointe

- Hôtel de ville  
106, rue Saint-Viateur
- Ateliers municipaux  
34, rue de la Coopérative
- Loisirs et bibliothèque  
102, rue Saint-Pierre
- Caserne  
7, rue Jules-A.-Desjardins  
Tél. : 450 451-0869

